

**Festival musical de Saint Florent le Vieil
Edition 2025 : engagement de mécénat**

L'entreprise :

Représentée par (Nom, qualité) :

Adresse :

Mail :

S'engage à soutenir le festival « Le Rivage des Voix » 2025 à hauteur de :

..... €

- S'engage à verser cette contribution dès réception de l'appel à versement émanant de l'association « Le Rivage des Voix ».
- S'engage à faire parvenir sans délai le logo de l'entreprise en haute définition pour insertion sur les supports de communication.

L'association « Rivage des Voix » s'engage

- A faire apparaître le logo de l'entreprise (dès lors qu'il sera parvenu) sur les différents supports de communication du festival, conformément aux règles précisées dans le « dossier mécènes ».
- Conformément aux articles 200, 238bis, et 885-0 V bis du Code Général des impôts, à délivrer un reçu fiscal à l'entreprise qui bénéficiera ainsi d'une réduction d'impôts de 60% du don (sauf modification réglementaire).
- A proposer des places gratuites en contrepartie du versement, conformément aux règles précisées dans le « dossier mécènes » et à la réglementation en vigueur.

Fait à, le

Signature et cachet de l'entreprise

Lettre d'engagement à retourner signée à : association Rivage des Voix, 2 place de la mairie, Saint Florent le Vieil, 49410 MAUGES SUR LOIRE, ou par mail : mecenat_sponsoring@lerivagedesvoix.com